



Expulsion de foyer chrs en période hivernale

Par **Powpoww**, le **08/02/2015 à 18:40**

Bonjour,voila je suis résident d'un foyer chrs et jeudi on ma dit de partir le jour même.rnPour le motif de non respect envers un travailleur social sa c'est sa parole au travailleur social.

Par **aguesseau**, le **08/02/2015 à 19:23**

bjr,rnun résident dans ce type de structure n'est pas un locataire donc l'interdiction d'expulsion ne concerne pas ce type de logement.rnle résident a signé un contrat de séjour et doit donc en respecter les devoirs et obligations.rnsi le résident ne respecte pas ses obligations contractuelles il est mis fin au contrat de séjour.rnmais après se pose le problème de l'hébergement de cette personne par grand froid.rnla faute qui vous ait reproché doit être assez grave pour que la direction du foyer vous demande de partir rapidement.rncdt

Par **Powpoww**, le **08/02/2015 à 20:24**

Merci,grave non pas du toutrnPar contre je dispose de combien de temps pour partir?rnLe délai imparti et de combien?

Par **aguesseau**, le **08/02/2015 à 20:35**

c'est la direction du foyer qui doit répondre à votre question.